

# Dispositif saisonnier "canicule"

## *Registre communal des personnes vulnérables*



**Les personnes âgées, handicapées ou isolées peuvent à leur demande se faire recenser** auprès de la mairie afin de faciliter l'action des secours en cas de nécessité. Ces personnes sont en effet considérées comme des personnes à risque dans le cadre du plan canicule et du dispositif "vagues de froid".

Ce registre permet aux pouvoirs publics de les recenser et, le cas échéant d'organiser un contact périodique.

**Les informations figurant dans ce registre sont** : identité, âge, lieu de domicile, personnes à prévenir en cas d'urgence, coordonnées du médecin traitant, et, le cas échéant celle du service intervenant à domicile.

**Ce registre est inscrit dans la loi** n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et dans les articles R.121-2 à R.121-12 du code de l'action sociale et des familles.

Merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie pendant les horaires d'ouverture en appelant le 05.61.91.83.09 ou par mail à l'adresse suivante : [poucharramet.mairie@orange.fr](mailto:poucharramet.mairie@orange.fr)